

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 15 janvier 2010  
(convocation du 4 janvier 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Quinze Janvier Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
Mme. FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien  
M. GAUTE Jean-Michel à M. DUCASSOU Dominique  
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DAVID Jean-Louis  
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques  
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques  
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 40  
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. ANZIANI Alain à Mme Marie-Christine EWANS jusqu'à 10 h 00  
Mme. BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 45

Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques  
M. DUBOS Gérard à M. MOULINIER Maxime  
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. GUILLEMOTEAU Patrick  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément  
M. LOTHAIRE Pierre à M. DELAUX Stéphan  
M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 H 45  
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain  
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. REIFFERS Josy à Mme. COLLET Brigitte  
Mme. TOUTON Elisabeth à Mme. BREZILLON Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Parempuyre - Aménagement de la rue des Palus-Mise en compatibilité du PLU-  
Application des articles L123-16 et R123-23 du code de l'urbanisme-Avis-**

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2007/0826 du 23 Novembre 2007, le conseil de Communauté décidait de requérir de Monsieur le Préfet, la Déclaration d'Utilité Publique concernant le projet d'Aménagement de la rue des Palus entre la rue d'Olives et le carrefour de l'avenue de Labarde (RD209) sur la commune de Parempuyre, ainsi que la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux nécessitée par ce projet de voirie.

Le projet consiste en la modification du profil en travers de la rue des Palus sur un linéaire de 2500m environ afin de réduire les risques à l'égard des usagers induits par son étroitesse actuelle vis-à-vis de la circulation des poids lourds notamment.

Les objectifs principaux poursuivis sont :

- ⇒ La mise en sécurité des déplacements des différents usagers
- ⇒ La réduction de la vitesse
- ⇒ La mise en valeur d'ouvertures visuelles sur le paysage environnant

La Communauté Urbaine de Bordeaux a donc proposé de modifier le profil en travers de la rue des Palus (entre la rue d'Olives et le carrefour giratoire de l'avenue de Labarde) en procédant aux aménagements suivants :

- ⇒ Elargissement de la chaussée à un gabarit normal de 6 mètres de large
- ⇒ Mise en place d'équipements de sécurité (bandes vibratiles, bandes rugueuses, délinéateurs, marquage central)
- ⇒ Création d'accotements en bande stabilisés multifonctionnelles
- ⇒ Création d'aires de stationnement
- ⇒ Création ou reconstitution des haies bocagères

L'élargissement de la rue des Palus à Parempuyre entre la rue Camille Montoya et l'avenue de Labarde fait déjà l'objet de l'emplacement réservé P202 d'une emprise de 16m dans le PLU. Cependant le projet d'aménagement nécessite son adaptation et donc la mise en compatibilité du document d'urbanisme.

Celle-ci consiste à :

- modifier l'emplacement réservé P202 de 16m d'emprise publique pour permettre l'élargissement de la rue des Palus entre la rue d'Olives et l'avenue de Labarde à une emprise variable de 15, 17 et 19 m,
- créer un emplacement réservé de superstructure pour la réalisation d'un ouvrage hydraulique mesure compensatoire (déblai/remblai) dans la zone rouge du PPRI sous maîtrise d'ouvrage de la CUB,
- déclasser en partie l'EBC situé à l'est de la zone d'étude directement connecté au sud de la rue des Palus pour une surface de 100 m<sup>2</sup>,
- supprimer les plantations à réaliser (PAR) figurant sur les documents graphiques du règlement n° 15 et 16. Celles-ci sont en effet intégrées dans le futur emplacement réservé P202, le projet prévoyant la plantation ou la reconstitution de haies bocagères dans l'emprise publique.

Les documents du PLU mis en compatibilité sont :

- les planches graphiques n° 8, 15 et 16 : modification ER P202, création emplacement réservé de superstructure, suppression en partie de l'EBC et de PAR,
- la liste des emplacements réservés de voirie et de superstructure.

Une réunion d'examen conjoint s'est tenue à la préfecture de la Gironde le 22 janvier 2009.

Puis une enquête publique s'est déroulée du 27 Avril au 29 mai 2009 inclus portant conjointement sur la déclaration d'utilité publique et la mise en compatibilité du PLU.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet de voirie et à la mise en compatibilité du PLU.

L'avis de la commune de Parempuyre a été recherché sur ce dossier. Par courrier du 8 décembre 2009, madame le Maire insiste sur l'importance de ce réaménagement qui permettra de sécuriser la circulation et d'assurer le passage de gros engins agricoles. Toutefois, elle souligne la nécessité de préserver les arbres remarquables et de conserver le nid de cigognes présent rue des Palus.

Monsieur le Préfet, en application du code de l'urbanisme, demande l'avis du conseil de communauté sur ce dossier dans le délai de 2 mois.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les articles L123-16 et R123-93 du code de l'urbanisme

VU le procès verbal de la réunion d'examen conjoint du 22 janvier 2009

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur

VU le courrier de monsieur le Préfet du 4 novembre 2009

VU la délibération du conseil de communauté du 27 novembre 2009 confirmant l'intérêt général du projet

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt général de ce projet d'aménagement

CONSIDERANT que sa réalisation nécessite au préalable la mise en compatibilité du PLU

DECIDE

ARTICLE 1 : le conseil de la communauté urbaine de Bordeaux émet un avis favorable sur les documents suivants :

- le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint,
- le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,
- le dossier de mise en compatibilité du PLU.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. ASSERAY ne participe pas au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 janvier 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
26 JANVIER 2010**

**PUBLIÉ LE : 26 JANVIER 2010**

M. MICHEL LABARDIN